



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT  
AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE  
PUBLIC DANS LA RUE ROGER PERUS**  
Arrêté de police N°30/2023 (ST) du 12 JUIN 2023

Le Maire de la commune de GUESNAIN  
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu la demande écrite formulée par Monsieur GELAUDE Philippe de  
mettre en place des matériaux en trottoir face à son habitation située au  
N° 33 de la rue Roger Pérus à Guesnain dans le but d'effectuer des  
travaux en domaine privé.  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer la sécurité des usagers.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** Monsieur GELAUDE Philippe est autorisé à faire installer de manière provisoire face au N° 33 de la rue Roger Pérus à Guesnain des matériaux ainsi que des engins de chantier sur le trottoir à compter du **mardi 13 juin 2023 et pour une durée de 15 jours.**

**ARTICLE 2** La mise en place des matériaux et des engins de chantier doit être effectuée dans le respect des règles de stationnement en vigueur et sera faite de manière à laisser passer les piétons et les poussettes d'enfants. Le cas échéant, une déviation pour piétons devra être mise en place.

**ARTICLE 3** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.  
En cas de dégradation ou de salissure, la commune fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

**ARTICLE 4** Pendant toute la durée des travaux, le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier et la circulation perturbée.

**ARTICLE 5** Monsieur GELAUDE Philippe se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**ARTICLE 6** Monsieur GELAUDE Philippe domiciliée 33 rue Roger Pérus 59287 Guesnain  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun de l'application du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN,  
12 JUIN 2023

Le Maire,  
Maryline LUCAS